

Atelier 1 (Fiscalité et autres ressources) : Quand le numérique a de la ressource

Perrier Laurent, chef du service fiscalités et dotations, Nîmes Métropole









Depuis de nombreuses années, les collectivités se sont engagées dans une démarche de fiabilisation de leurs recettes fiscales.

Rapidement sont apparus des outils numériques permettant de mettre en œuvre un véritable observatoire fiscal :

- Consolidation des données mises à disposition par les services fiscaux
- Récupération des données du répertoire SIREN

Formalisation de méthode de travail pour automatiser certaines fiabilisations



Utilisation du SIG pour la data visualisation











Très tôt, les fiscalistes ont été des apprentis Data Scientists qui s'ignoraient

Traitement des données de sources multiples (REI, DGF, Rôles, MAJIC, Edigeo, SIREN, Urbanisme, Filosofi, DVF, ...)



- Diagnostic
- Prévisions
- Simulation
- Prospectives











Derrière les bases fiscales et les indicateurs apparaît une représentation de la réalité.

L'intérêt est vite apparu au-delà du domaine fiscal:

- Observatoire économique
- Politique de logements
- Outil de péréquation local (Dotation de Solidarité Communautaire, FPIC, ...)

Des outils cruciaux pour le pilotage des politiques publiques



Un partenariat de plus en plus étroit et précieux avec les services l'état









Tout ceci a suivi l'évolution des technologies :

- Exploitation simple et en silo de fichiers textes
- Consolidation des données, utilisation d'API
- Apparition de la Data visualisation

Intégration de l'IA?













Ce que nous allons aborder lors de cet atelier :

- 14h10 15h00 : Un exemple concret : Foncier Innovant
- 15h10 16h00 : La stratégie de transformation numérique de la DGFIP et son impact sur les collectivités locales.
- 16h45 18h35 : De la friction à la collaboration : lever le plafond de verre du partage de données entre administrations publiques

 Des acteurs divers qui doivent collaborer en partageant leurs besoins, leurs contraintes, et leurs limites pour une gestion efficace des données.

N'hésitez pas à intervenir:

De la discussion jaillit la lumière











Le foncier innovant et l'IA au service de la fiabilisation des bases fiscales

Marina FAGES, cheffe du bureau du Cadastre à la DGFiP









Les objectifs et la démarche

Les objectifs

Les deux objectifs du projet du Foncier Innovant :

- Détecter et corriger toutes les incohérences déclaratives liées au patrimoine foncier (piscines et bâtis) dans une logique d'équité fiscale
- 2. Automatiser la mise à jour graphique des bâtiments et piscines détectées sur le plan cadastral

La démarche mise en œuvre

- Cadrage et mise en œuvre d'une usine digitale intégrant les fonctions de pilotage, de développements et d'infrastructure (architecture Cloud public et privé, DevOps, Sécurité)
- Développement en méthode agile des cas d'usage

La solution : extraire les bâtis et piscines des prises de vues aériennes et les croiser avec les données topographiques et fiscales

 Le projet recours à l'utilisation des technologies de l'intelligence artificielle (IA) pour automatiser l'utilisation combinée des prises de vues aériennes publiques et des données collectées par l'administration fiscale



Informations clés

- Démarrage début 2021
- 20 000 piscines imposées sur 9 départements pilote en 2022
- Passage à l'échelle sur l'ensemble des départements métropolitains en sept. 2022
- 125 000 piscines sur 87 départements, imposées en 2024
- 2éme trimestre 2024 généralisation du rythme de croisière





Ateliers | Grenoble 2024





Comment cela fonctionne?





Les algorithmes d'IA développés permettent, à partir des images aériennes publiques de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), d'extraire les contours des bâtiments bâtis et des piscines.

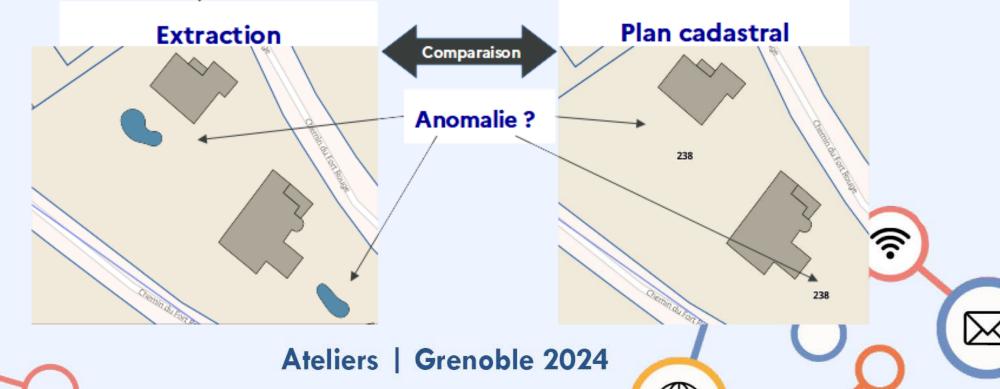




Comment cela fonctionne? (suite)

2

Un traitement informatique compare ensuite l'extraction obtenue avec les données du plan cadastral et d'autres données pertinentes détenues par la DGFiP (notamment les données d'évaluation des locaux, et demandes d'autorisation d'urbanisme auprès des services de l'urbanisme et les déclarations transmises à l'administration fiscale à l'achèvement).





Comment cela fonctionne ? (suite)

3

Un agent de l'administration fiscale vérifie ensuite systématiquement chaque anomalie potentielle. Pour effectuer ces contrôles, l'agent dispose d'une interface de datavisualisation et de gestion (Icad) qui lui permet de visualiser sur une même page l'ensemble des données (image, plan cadastral, données descriptives) et d'accomplir ses actes de gestion.







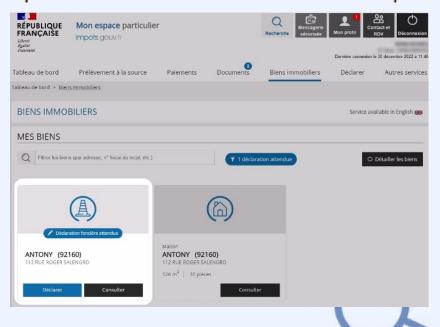


Comment cela fonctionne ? (suite)



→ Lorsque l'anomalie est confirmée, le propriétaire est invité – par courriel – à régulariser sa situation sur son espace sécurisé accessible sur le site impots.gouv.fr

Les informations relatives à l'imposition du bien sont ensuite mises à jour par les services fonciers en vue de leur taxation aux impôts directs locaux







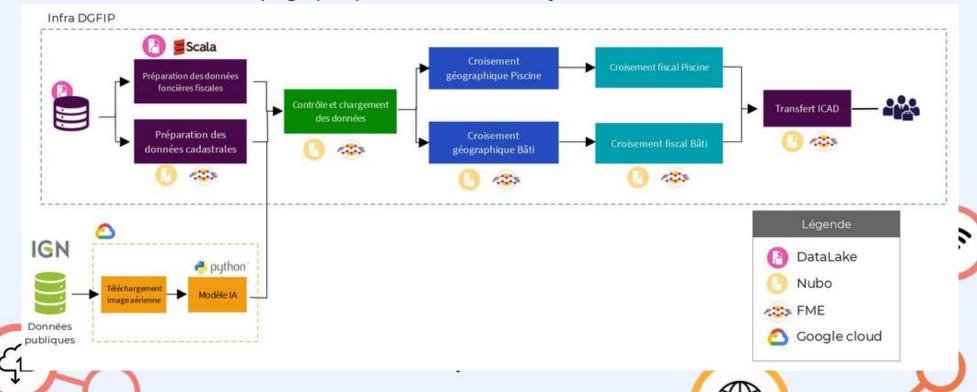


L'architecture et la protection des données

Une chaîne de traitement complexe

- 1.L'IA est exécutée sur Google Cloud afin d'assurer une montée à l'échelle et d'exploiter la puissance de calcul disponible sur GCP

 Seules les images aériennes <u>publiques</u> de l'IGN, à l'exclusion de toutes autres sources d'imagerie ou de données, <u>font l'objet d'un traitement sur un cloud public</u>
- 2. Les croisements fiscaux et topographiques se font dans le système d'information de la DGFiP







La détection des piscines

Mise en production sur l'ensemble du territoire national du cas d'usage « piscine »

- Suite aux résultats positifs de l'expérimentation menée dans 9 départements, (23 700 piscines, 10 M€ de TF mis en recouvrement) le cas d'usage de détection des « piscines » est déployé sur tout le territoire hexagonal depuis septembre 2022
- Les opérations de validation des détections ont été effectuées par les agents des services fonciers sur l'ensemble du territoire hexagonal à l'automne 2022
- Le processus de relance des propriétaires a été effectué sur le mois de mai 2023, via le nouveau module de surveillance Surf déployé dans le cadre du projet « gérer mes biens immobiliers »
- L'imposition des 125 000 piscines détectées est effective pour la taxe foncière de l'année 2024 (estimation de 40 M€ de TF mis en recouvrement)

Au 2ème semestre 2024, utilisation des nouvelles orthophotos de l'IGN par une trentaine de départements et début des travaux sur les DROM



Ateliers | Grenoble 2024



The New York Times

French Tax Collectors Use A.I. to Spot Thousands of Undeclared Pools

Algorithms combing through satellite photos found over 20,000 unreported swimming pools in a few regions, yielding an expected \$10 million in taxes, and the system will soon go notionwide.







La détection des bâtis

cas d'usage de détection des « bâtis isolés »

- Préfiguration sur 7 départements à compter d'octobre 2024 sur la détection des constructions isolées (garages, pool-house,...),
- puis extension en fin d'année 2024 à 22 autres départements
- demande de déclarations aux propriétaires au 4ème trimestre 2024











La représentation au plan cadastral

chaîne de représentation graphique des détections sur le plan cadastral

- préfiguration sur 7 départements depuis juin 2024
- traitement de ces détections topographiques par des équipes centralisées
- extension en fin d'année 2024 à 22 autres départements
- Une représentation au plan différenciée de la vue du sol classique

Premiers résultats : 50% à 70% des détections validées et applicables sur le plan cadastral















La stratégie de transformation numérique de la DGFIP et son impact sur les collectivités locales

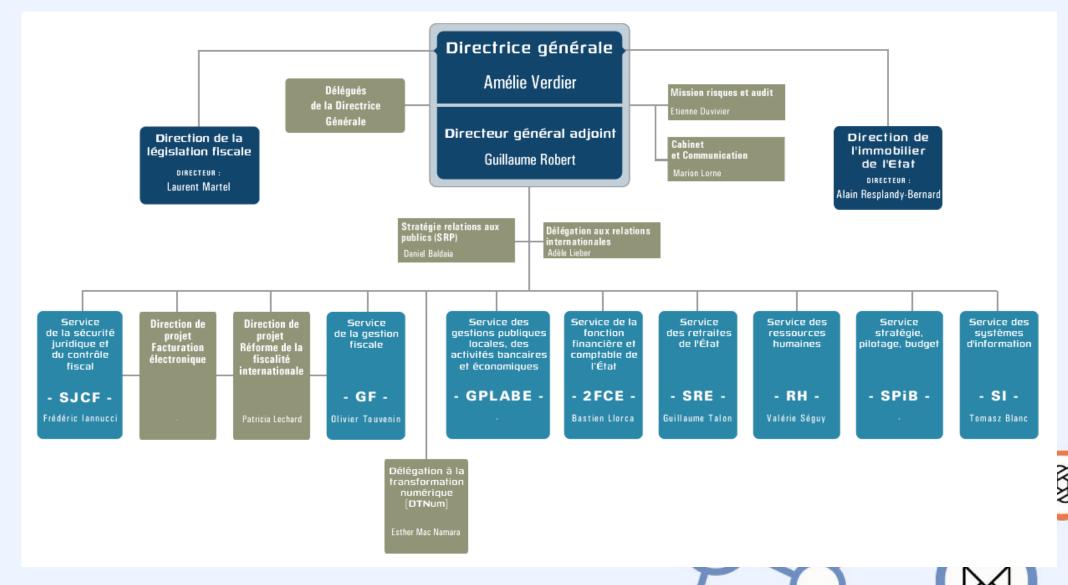
MARTIN Damien, Chef de section Stratégie data et conduite de changement de la Délégation à la Transformation NUMérique (DTNUM), DGFIP











APP

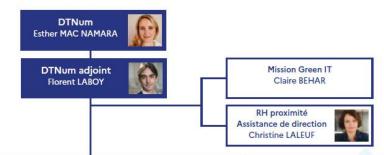






Présentation de la DTNum

La DTNum s'organise en cinq pôles dédiés chacun à un aspect de la transformation numérique de la DGFiP.



Pôle Données et IA Régis TISSIER (intérim)

Datascience

Thomas BINDER

Yvan ANGENEAU

APIDO (API et open data)

Diode (Infrastructure data) Olivier MAZAIN

Data Solution

NN



Pôle Expérience utilisateur Fabien AUFFRAY

ETNA

Frédéric GRIMAUD

Accessibilité et outillage



Pôle Intelligence collective Émeline FIOLET (intérim)

Damien MARTIN (adjoint)



Anne-Laure DROUÈRE Académie du numérique Anaïs FAUSSADIER

Pôle Talents et Académie

du numérique



Pôle Anticipation et Gouvernances Émeline FIOLET



Laurent CHARPENTIER (adjoint)



Fabrique numérique et pôle expertise Love ANDRIEU



Pilotage budgétaire et recherche financements externes / Stratégie de gouvernance

NN

























Urbanisation



















Pourquoi sommes-nous ensemble aujourd'hui?

- Vous donner les repères essentiels sur les données
- Vous fournir des exemples concrets
- Vous donner les clés pour mettre les données à votre service et au service des usagers





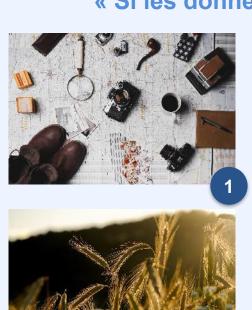




TOUR DE TABLE

FAISONS CONNAISSANCE

« Si les données étaient une image, pour moi ce serait ... »



























Ateliers | Grenoble 2024

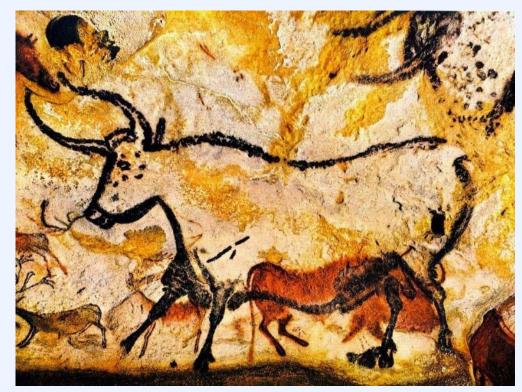


€



DEFINITIONS

LA DONNEE: UNE NOTION PAS SI ABSTRAITE



Exemple : Peinture rupestre d'un taureau / Grotte de Lascaux / 20 000 avant J-C















DEFINITIONS

QU'EST-CE QU'UNE DONNEE ?

• La donnée dans un contexte est une information qui permet l'analyse et la prise de décision





DEFINITIONSQU'EST-CE QU'UNE DONNEE







1 donnée = 1 brique de base qui peut servir à plusieurs usages!











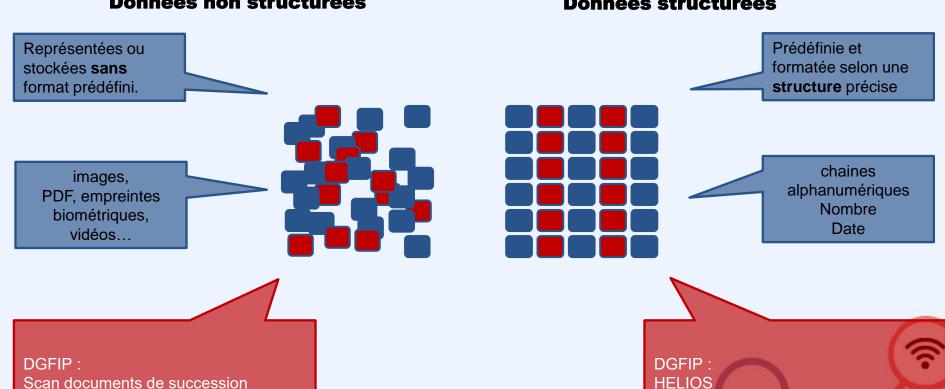
DEFINITIONS

DONNÉES STRUCTURÉES & NON STRUCTURÉES

Données non structurées

Données structurées

APP







Ateliers | Grenoble 2024



Les données sont déjà exploitées pour délivrer des services EXEMPLES DE LA VIE QUOTIDIENNE



















Ateliers | Grenoble 2024



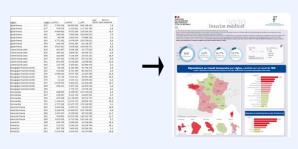
COMMENT EXPLOITER LES DONNÉES AU QUOTIDIEN ? ILLUSTRATIONS

API Impôts particuliers





Interim medical



Paiement de proximité



Statistiques TOIP

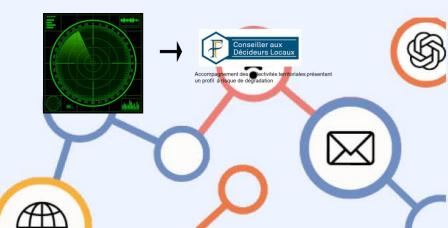


Etats de développement de soldes (EDDS) de HELIOS



Ateliers | Grenoble 2024

Prédiction des finances locales





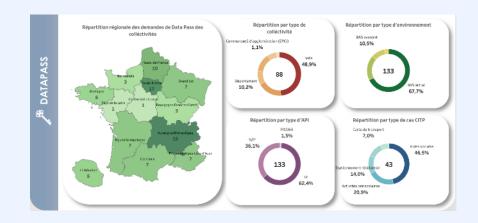




EXPLOITER LES DONNÉES AU QUOTIDIEN

API : QUAND LA MISE À DISPOSITION DES DONNÉES CRÉE DES BOUCLES VERTUEUSES

Une **API** (Application Programming Interface), que l'on traduit en français par « interface de programmation applicative » ou « interface de programmation d'application », est une solution informatique normalisée et sécurisée qui **permet à des applications de communiquer entre elles et de s'échanger mutuellement des données (fiscales, bancaires, etc).**



	LES API A LA DGFIP
Pourquoi ?	 Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) Transformation numérique Principe « Dites-le-nous une fois » Loi 3DS
Pour qui ?	 Collectivités territoriales Organismes sociaux Directions et ministères Banques / assurances Éditeurs de logiciels proposant des solutions aux acteurs publics
Disponible	API Impôt particulier (IP)API Recherche des personnes physiques (R2P)

• API Fichier des comptes bancaires et Assimilés (Ficoba)





Ateliers | Grenoble 2024







EXPLOITER LES DONNÉES AU QUOTIDIEN

API : EXEMPLE AVEC L'API IMPÔT PARTICULIER



En tant qu'USAGER. Pour la cantine, pour les activités périscolaires, les centres de loisirs et les frais d'inscription aux activités culturelles... j'ai besoin de connaître ma tranche tarifaire. Celle-ci est calculée à travers le quotient familial et/ou l'avis d'imposition.

Sans API



Je récupère mon avis d'imposition



Je prends rdv à la mairie pour motif
 « Attribution ou changement de tarif »



Mon dossier est traité par la mairie



Je suis informé du nouveau tarif

Avec l'API « IMPÔT PARTICULIER »



Je me connecte au service en ligne de la mairie



- Je remplis le formulaire en ligne (un traitement automatique va récupérer les données nécessaire par API)
- Je suis informé du tarif applicable

Au total:

- Moins de déplacement pour l'usager
- Une procédure plus simple (tarification automatique)
- Moins de flux d'accueil
- Une meilleure traçabilité des données utilisées











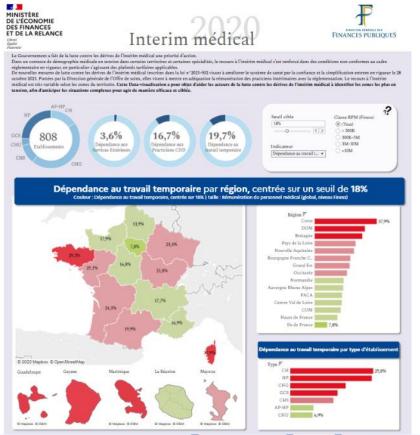




Intérim médical

region	ndept	c_62113	c_64231	c_642	part 62113 + 64231 dans total 642
lle de France	075	7 293 936	56 050 802	900 198 452	7,0
lle de France	077	474 870	5 325 841	117 245 769	4,9
lle de France	078	4 084 665	9 075 284	124 859 285	10,5
lle de France	091	100 562	7 695 094	104 593 015	7,5
lle de France	092	80 244	1 091 615	27 889 230	4,2
lle de France	093	3 771 382	5 474 924	103 576 831	8,9
lle de France	094	206 536	4 042 285	81 146 307	5,2
lle de France	095	3 053 451	7 058 266	125 624 371	8,0
Centre Val de Loire	018	491 967	3 438 189	32 777 826	12,0
Centre Val de Loire	028	384 562	3 869 595	49 658 735	8,6
Centre Val de Loire	036	181 063	7 158 259	25 353 141	28,9
Centre Val de Loire	037	287 181	5 789 337	95 511 391	6,4
Centre Val de Loire	041	651 540	6 539 866	32 649 909	22,0
Centre Val de Loire	045	133 750	5 200 803	65 996 476	8,1
Bourgogne Franche Comté	021	90 244	8 220 494	93 730 373	8,9
Bourgogne Franche Comté	025	331 082	4 732 709	80 163 671	6,3
Bourgogne Franche Comté	039	2 494 643	4 675 740	31 447 390	22,8
Bourgogne Franche Comté	058	72 710	7 161 951	30 097 268	24,0
Bourgogne Franche Comté	070	21 415	1 547 211	18 659 618	8,4
Bourgogne Franche Comté	071	2 875 053	9 202 451	61 302 485	19,7
Bourgogne Franche Comté	089	248 241	2 597 326	42 909 638	6,6
Bourgogne Franche Comté	090		1 774 173	27 679 335	6,4
Normandie	014	648 895	8 299 597	107 073 816	8,4
Normandie	027	139 207	4 015 710	43 667 501	9,5
Normandie	050	307 588	13 178 895	58 973 737	22,9
Normandie	061	1 144 615	11 103 272	49 804 153	24,6
Normandie	076	2 727 364	13 107 270	174 324 969	9,1
Hauts de France	002	3 461 826	9 295 217	76 043 951	16,8
Hauts de France	059	3 326 876	31 560 627	397 376 891	8,8
Hauts de France	060	1 187 437	8 238 582	80 412 085	11,7
Hauts de France	062	558 842	16 553 954	146 392 799	11,7
Hauts de France	080	1 451 020	8 712 264	105 164 116	9,7
Grand Est	008	624 170	5 490 820	31 476 482	19,4
Grand Est	010	122 411	9 334 535	36 250 704	26,1
Grand Est	051	987 708	7 469 963	92 996 592	9,1
Grand Est	052	3 519 258	3 633 033	24 197 699	29,6

















Statistiques TOIP

Calls	2				
Transferred	0				
Released By Vaa	0				
Released By Caller	2				
Block	Activity	Transferred	Released By Vaa	Released By Caller	Avg Time Spent
1-4 2804S01 Heure HNO PNCD*	1	0	0	1	10.3
I-1 Démarrage PNCD4	2	0	0	0	0.0
L-2 Calendrier	2	0	0	0	0.0
-3 Heures d'ouverture	2	0	0	0	0.0
-6 2804S01 Raccrocher	0	0	0	0	0
-5 2804S01 Merci	0	0	0	0	0
-0 2804S01 Raccrocher	0	0	0	0	0
l-9 2804S01 Dissuasion	0	0	0	0	0
l-8 2804S01 PNCD4	0	0	0	0	0
1-7 2804S01 Debut HO PNCD4	1	0	0	1	9.1

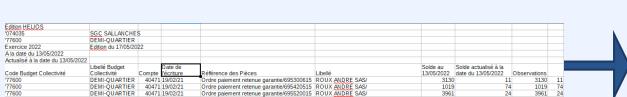


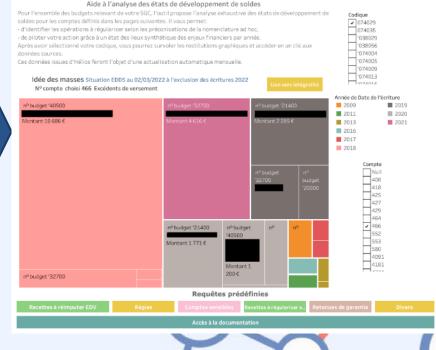






Etats de développement de soldes (EDDS) de HELIOS









Ateliers | Grenoble 2024

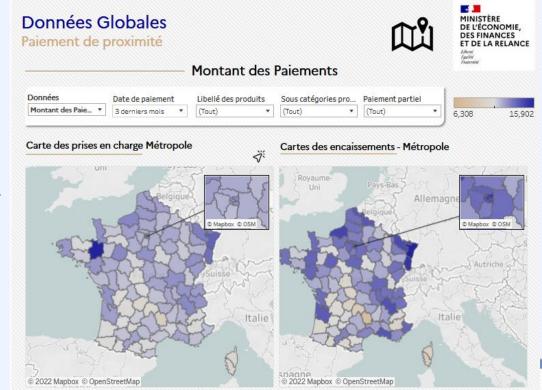


Paiement de proximité

Dép	Montants payés par les usagers Décembre 2021	Nombre de paie ments Décembre 2021	paiements / départ de PEC	Montants payés par les usagers Janvier 2022	palements Janvier 2022	Nombre de paiements / départ de PE C	Montants payés par les usagers février 2022	paiements février 2022	Nombre de paiements / départ de PEC	Montants payés par les usagers mars 2022	palements mars 2022	Nombre de paiements / départ de PEC	Montants payés par les usagers avril 2022	Nombre d paiement: avril 2022
1	175 940,38 €	1773	1165	155 727,34 €	1676	1704	196 318,54 €	2209	1395	175 636,36 €	1935	1255	147 522,50 €	166
2	114 171,88 €	1151	708	85 778,23 €	1038	899	100 667,22 €	1175	772	95 405,86 €	1128	683	85 738,62 €	95
3	145 066,45 €	1409			1206	913		1155	1542	123 512,22 €	1766	1053	104 234,39 €	131
4	43 348,22 €	402	320		424	233		337	213	31 244,94 €	333	215	27 617,36 €	32
5	58 304,91 €	577	497	60 567,84 €	528	340	42 253,45 €	418	331	41 883,55 €	425	208	30 654,40 €	34
6	306 138,77 €	4114	1303	233 688,28 €	3602	762	172 774,39 €	3019	793	195 775,85 €	3691	595	178 485,81 €	408
7	126 198,24 €	1083	676	94 769,05 €	833	646		747	493	68 327,06 €	644	391	61 837,09 €	54
8	134 831,45 €	1404	890	93 684,21 €	1119	724	83 230,09 €	941	621	75 423,41 €	890	570	67 489,00 €	83
9	62 711,90 €	555	428	52 982,26 €	528	349	42 914,46 €	414	345	43 532,74 €	430	291	35 776,12 €	36
10	146 090,30 €	1570	1367	154 754,78 €	1677	708	84 539,76 €	1026	821	99 538,26 €	1189	783	98 331,22 €	109
11	82 232,38 €	787	564	81 158,79 €	855	412	61 455,88 €	695	350	51 870,57 €	591	263	43 365,34 €	55
12	114 605,75 €	1236	921	104 046,49 €	1179	628	71 207,69 €	849	617	72 180,61 €	863	715	75 030,98 €	97
13	372 257,26 €	4449	1902	335 634,93 €	4535	1431	290 685,26 €	3928	1083	251 256,08 €	3686	1007	227 905,58 €	342
14	156 977,91 €	1848	1068	129 200,82 €	1572	721	91 927,58 €	1140	931	105 008,57 €	1534	596	72 626,54 €	106
15	43 745,21 €	387	232	27 154,14 €	295	180	21 447,07 €	218	233	25 442,13 €	274	173	20 208,74 €	22
16	60 793,83 €	723	569	55 971,76 €	743	577	53 059,47 €	716	686	60 953,89 €	868	404	36 842,43 €	54
17	192 015,41 €	2320	2334	220 756,73 €	2810	1418	138 000,73 €	1775	1728	168 801,08 €	2195	1718	178 062,18 €	212
18	117 811,75 €	1232	1057	111 283,69 €	1269	875	86 401,03 €	1089	969	99 338,96 €	1190	763	78 147,82 €	97
19	54 229,04 €	650	340	39 984,99 €	558	282	37 174,54 €	517	291	32 059,60 €	480	195	23 313,12 €	38
21	179 057,48 €	1817	1498	137 548,11 €	1642	1422	123 084,43 €	1585	1061	99 369,47 €	1273	829	76 952,15 €	102
22	88 889,40 €	1045	643	89 739,25 €	1094	447	64 191,34 €	795	502	64 580,78 €	921	371	58 894,28 €	77













Prédiction des finances locales







Accompagnement des collectivités territoriales présentant un profil à risque de dégradation











COMMENT EXPLOITER LA VALEUR DE LA DONNEE ?

METTRE LA DATA SCIENCE (ALGORITHMIE) AU SERVICE DE L'ANALYSE : DU DESCRIPTIF AU PRESCRIPTIF

ANALYTIQUE DESCRIPTIVE

Que s'est-il passé?

Je suis en retard



DONNEES

ANALYTIQUE DIAGNOSTIQUE

Pourquoi cela s'est produit?

Je suis en retard parce qu'il y avait des bouchons.



ANALYTIQUE PREDICTIVE

Que va-t-il se produire

Je serai en retard car je sais qu'il va y avoir des bouchons.



ANALYTIQUE PRESCRIPTIVE

Comment l'inciter/l'empêcher de se produire?

Je serai en retard à moins que je parte à 7h30 pour éviter les embouteillages.

















COMMENT EXPLOITER LA VALEUR DE LA DONNEE ? DES ALGORITHMES POUR LA FAIRE PARLER



APP







Echanges de données entre administration : un potentiel Prométheur

- Le mythe de Prométhée, qui symbolise la transmission du savoir et du progrès, peut être lié à l'échange de données entre administrations. Tout comme Prométhée a apporté le feu aux hommes, permettant leur émancipation et leur développement, l'échange de données entre administrations représente un transfert de "connaissance" qui permet une meilleure gouvernance, une plus grande efficacité des services publics, et une amélioration des conditions de vie des citoyens.
- Cependant, tout comme le feu a un potentiel destructeur, l'échange de données nécessite une gestion prudente pour éviter les abus, garantir la sécurité des informations et protéger la vie privée. Cette analogie met en lumière à la fois les bénéfices potentiels et les risques associés à la circulation de l'information dans un cadre administratif.

Merci ChatGPT











Table ronde:

De la friction à la collaboration : lever le plafond de verre du partage de données entre administrations publiques

- Louise CORNILLERE, Conseillère finances publiques locales, France Urbaine Christophe AMORETTI-HANNEQUIN, Conseiller finance responsable et achats
- Nicolas LAROCHE, Chargé de missions, Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL)
- Damien ELKIND, adjoint à la cheffe du service des délégués et de l'accompagnement, direction de l'accompagnement juridique, CNIL.
- Sébastien Rabineau, en charge de la mission Donnée et numérisation des échanges au sein du service des gestions publiques locales, des activités bancaires et économiques, (GPLABE) de la DGFIP















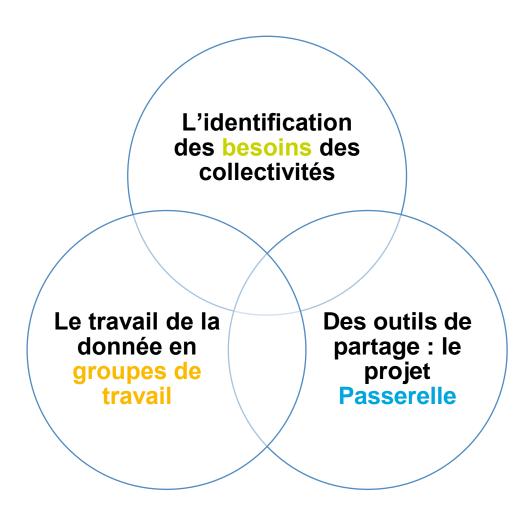
- Association transpartisane d'élu•es des métropoles, CU et grandes villes
- Incarne la diversité urbaine et promeut l'alliance des territoires
- 110 adhérents et représente 2 000 communes, de toutes tailles, dans lesquelles résident près de 30 millions de Français.
- Présidente : Johanna Rolland (maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole)
- Objectifs:
 - Mettre en relation et mobiliser : réflexions collectives, partages de bonnes pratiques
 - Représenter et influencer : échanges avec l'Etat, le Parlement, les corps intermédiaires

39



Vers plus de fluidité de la donnée

France urbaine travaille à plus de transparence dans le partage de la donnée entre administrations par le développement de trois axes de travail :





L'identification des besoins des collectivités





L'identification des besoins des collectivités

France urbaine a effectué un recensement des besoins des collectivités de données DGFIP.

Les réponses sont organisées en trois sections:

- les données existantes dans un format peu pratique à exploiter ;
- les jeux de données existants à enrichir ;
- les données non transmises souhaitées.



Les données transmises dans un format peu pratique

- Les états fiscaux
- L'état des délibérations
- Les allocations compensatrices

Les données transmises à enrichir

- Les rôles (ex. n° d'invariant dans les rôles de CFE et de TFPB, etc.)
- Amélioration générale de l'information relative à la taxe d'aménagement et à la TasCom
- Cadastre (montant du planchonnement)

Les données non transmises

- Les données d'occupation des locaux d'habitation issues de GMBI
- Fichier des rôles supplémentaires (TF, TEOM, CFE, TH, IFER, TasCom)
- Détail des dégrèvements accordés en THRS et THLV
- Les données de la liasse fiscale (dont loyers déclarés) et accès à l'API Entreprises
- DMTO : détail des dégrèvements et restitutions, détails sur les bases
- Fichier de la taxe sur les friches commerciales (suite à la communication des données de la commune)
- Données fiscales des particuliers pour une mise en place d'une tarification sociale de l'eau
- Accès aux états des restes à recouvrer
- Le fichier FICOBA



Les groupes de travail sur la donnée





Le travail sur la donnée fiscale de la sous-occupation du logement

- Recensement des usages
- Identification des impacts

Suppression de la donnée relative à la résidence principale

Création d'un groupe de travail

- Objectifs
- Reconstituer l'information sur la résidence principale
- Identifier les flux relatifs à l'occupation des locaux d'habitation
- Disposer d'une vision de la vacance sur le territoire national

- Définition de trois méthodologies relatives aux trois objectifs définis
- Réalisation des travaux et synthétisation des données

Travaux du GT

Suite des travaux et livrables

- Réalisation d'un mémorandum sur la base des résultats obtenus
- Dialogue avec les services de la DGFIP sur la suite des travaux



Le projet Passerelle





Le projet Passerelle

1 000 observatoires fiscaux actifs dans les CT
Une grande diversité de modes de dialogues (conventions, mail, etc.)

La normalisation des échanges entre CT et services fiscaux

- Une meilleure qualité de l'information
 - Un suivi des signalements
 - Une valorisation du travail de chacun.e

La création d'une passerelle

Le lancement de son expérimentation

- Mobilisation de 14 DDFIP et 20 collectivités expérimentatrices
- 13 cas de signalements testés

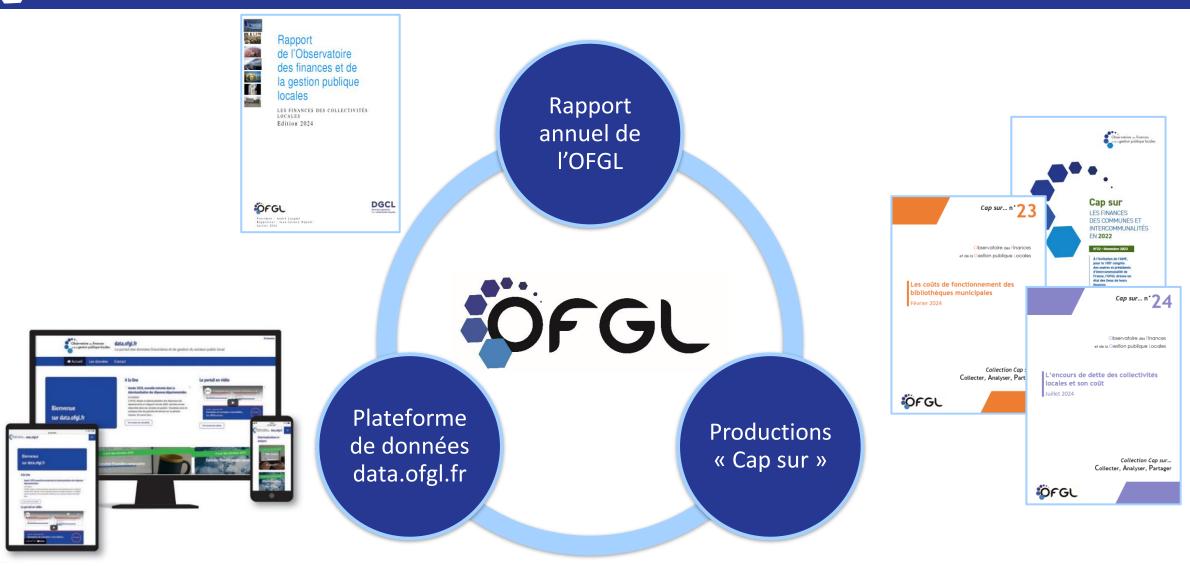
Bilan

extension/généralisation de l'expérimentation

Un dialogue constructif avec la DGFIP



Les travaux de l'OFGL





La plateforme de données : data.ofgl.fr

des données fines et accessibles

Données comptables

Source : Balances comptables

Producteur: DGFiP

Dernier millésime: 2023



Source : Recensement des éléments d'imposition (REI)

Producteur: DGFiP

Dernier millésime : 2023

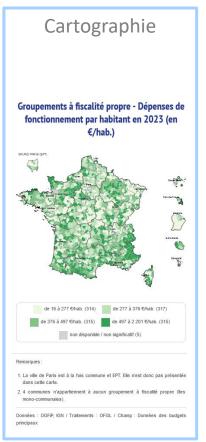


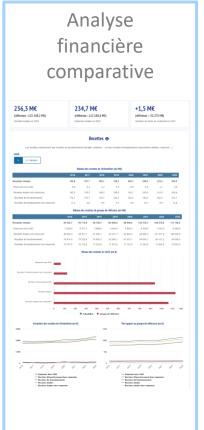
Source : Répartition de la DGF

Producteur: DGCL

Dernier millésime: 2024

des services simples d'usage et personnalisables







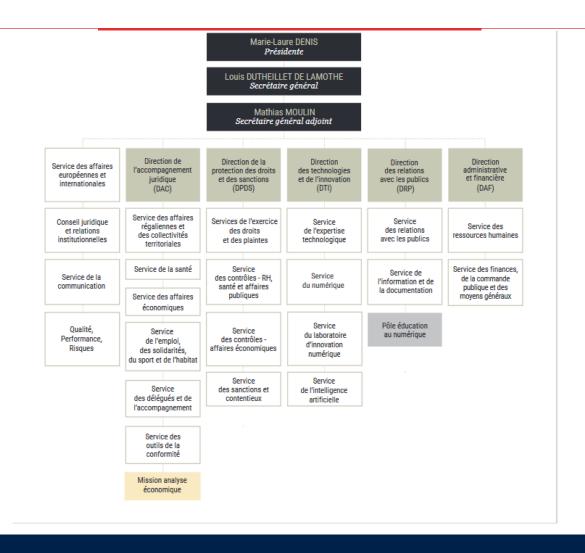
des repères méthodologiques



Partage de données entre administrations et protection de la vie privée

Damien ELKIND, adjoint à la cheffe du service des délégués et de l'accompagnement, CNIL

Présentation de la CNIL





Introduction



- La compétence de la CNIL porte exclusivement sur les données à caractère personnel
- La création de la CNIL est liée à la question du partage de données entre administrations : le projet SAFARI
- Le RGPD n'interdit pas par principe le partage de données entre administrations
- Le RGPD n'autorise pas par principe le partage de données entre admii · · · LE MONDE - Il more 1974 - Page 9



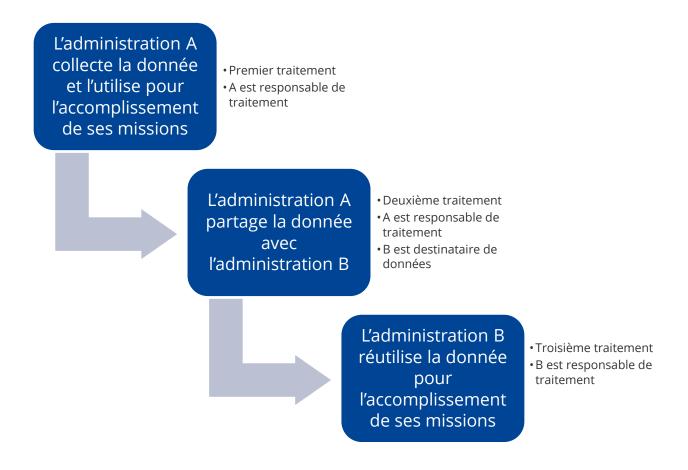
de abbosins, abultationment abtivations et abute autre polische de renealgemente, donners à qui

« Safari » ou la chasse aux Français

Le cadre du partage de données entre administrations

- Le RGPD est un texte de principes qui fixe un cadre pour les traitements de données à caractère personnel :
 - responsabilité, licéité, transparence, limitation des finalités, minimisation des données, exactitude, intégrité, etc.
- Ces principes sont applicables aux échanges de données entre administrations.
 - Identifier les responsabilités entre administration qui fournit la donnée et l'administration qui réutilise la donnée
 - Déterminer la base légal de l'échange : mission d'intérêt public ou obligation légal
 - Informer les personnes concernées par l'échange et par la réutilisation
 - Garantir la minimisation, l'exactitude des données, fixer une durée de conservation limitée, etc.

L'échange de données crée une chaine de responsabilités entre administrations



Peut-on utiliser des données pour autre chose que ce pour quoi elles ont été initialement collectées ?

- De prime abord, le principe de limitation des finalités (article 5-1,b RGPD) s'oppose à ce qu'une donnée collectée par l'administration pour un usage précis soit ensuite réutilisée à une autre fin.
- Mais l'article 6-4 du RGPD autorise la réutilisation de données pour une autre finalité que celle pour laquelle elles ont été initialement collectées dans trois cas :
 - Si la personne concernée a donné son <u>consentement</u>
 - Si la loi le prévoit pour un objectif important d'intérêt public général
 - En vertu d'un test de compatibilité entre la finalité du nouveau traitement et la finalité pour laquelle la donnée a été initialement collectée (lien, contexte, attentes des personnes, nature des données, conséquences du traitement, garanties mises en place, etc.).

Les échanges de données entre administrations dès lors qu'ils sont autorisés par la loi sont donc compatibles avec le RGPD, mais pas à n'importe quelles conditions

Il existe des dispositions générales et des dispositions spécifiques

Le principe du « dites-le nous une fois »

- Simplifier les démarches administratives par la création d'une obligation d'échange de données entre administrations (L.114-9 CRPA)
 - Exception pour les collectivités locales en raison d'une impossibilité technique
- Création d'une dispense de production de justificatif pour les personnes lorsque l'administration détient déjà les informations ou qu'elle peut les obtenir auprès d'une autre administration (L. 113-12 CRPA)
- Etablissement de la liste des administrations de référence pour la fourniture de certaines catégories de données (D. 114-9-1) :
 - France travail pour la situation de demandeur d'emploi
 - La DGFIP pour le revenu fiscal de référence
 - CNOUS pour le statut boursier



L'administration « proactive »



- Permettre à l'administration d'aller vers les usagers pour les informer sur leur droit à bénéficier d'une prestation et pour leur attribuer (article L. 114-8 CRPA)
- Finalité de lutte contre le non recours aux droits
- L'échange de données entre administration doit permettre d'identifier les personnes éligibles afin de les informer
- Les données ne peuvent pas être réutilisées à d'autres fins, notamment pour lutter contre la fraude.
- Ce mécanisme a été introduit par la loi 3DS et sa mise en œuvre pratique soulève encore certaines interrogations

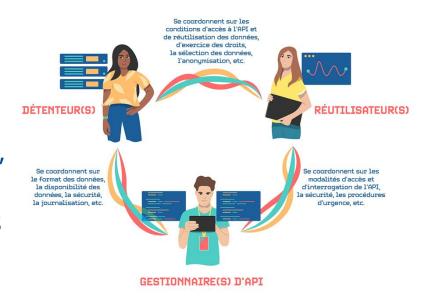
La communication des documents administratifs entre administrations

- L'article 1^{er} de la loi pour une République numérique de 2016 crée une obligation de communication des documents administratifs entre administrations
- Il s'agit d'une extension (partielle) du régime de la communicabilité des documents administratifs qui existe au profit des particuliers
- Dans le respect de la loi informatique et libertés et sous réserve de l'occultation des secrets légaux
- Compétence de la CADA pour se prononcer sur les refus

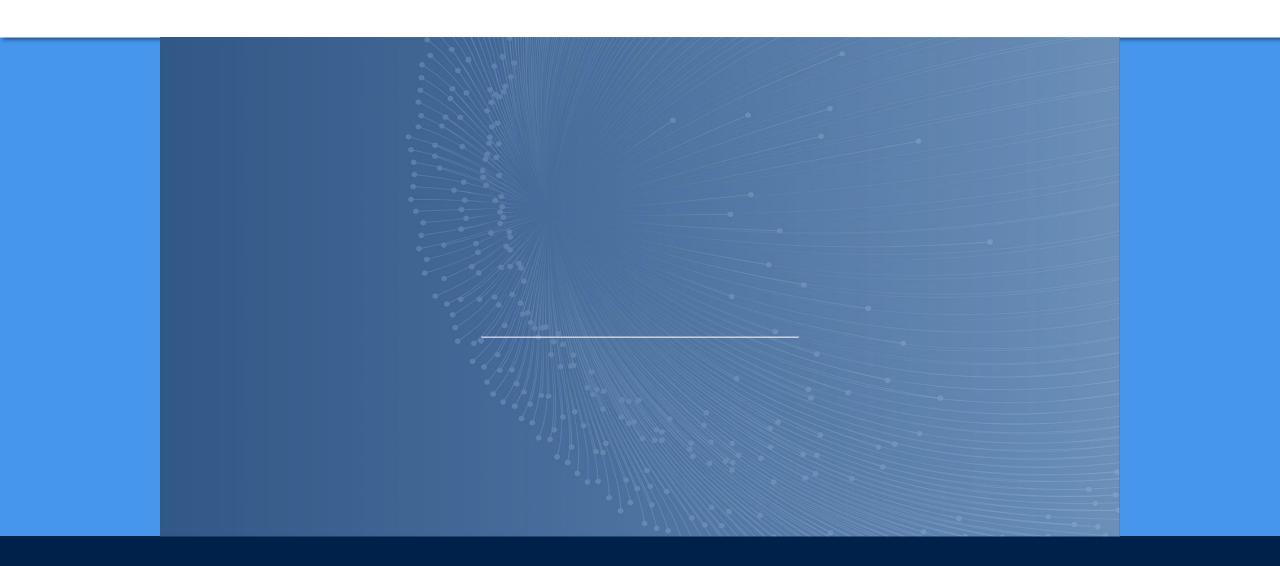


Les points d'attention de la CNIL

- Assurer la minimisation des données
- Vérifier l'habilitation de l'administration qui demande l'accès aux données
- Informer les personnes et leur permettre d'exercer leurs droits (accès, opposition, rectification)
- Garantir la sécurité et la traçabilité des échanges
 - La CNIL a publié des recommandations API



CNIL.





Les trois grands objectifs de la mission DNE

- Construire pour le service une vision claire en matière d'exploitation et d'ouverture de la donnée.
 Accompagnement de projet au sein du service des gestions publiques locales ou soutien pour une exploitation ponctuelle de donnée dans une logique d'aide à la décision.
- Suivi des grands projets numériques et SI du service GPLABE, de représenter le service au sein de certains comités de pilotage
- Pilotage des travaux de numérisation des échanges entre les ordonnateurs et le comptable public local, et plus généralement de la chaîne financière locale et hospitalière. Déploiement et fait évoluer les flux PES et les autres modalités d'échanges numériques. Elle assure également la relation avec les éditeurs.

